



**CANADA – CERTAINES MESURES AFFECTANT LE SECTEUR DE
LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

**CANADA – MESURES RELATIVES AU PROGRAMME
DE TARIFS DE RACHAT GARANTIS**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La notification ci-après, datée du 6 mai 2013 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie des rapports de l'Organe d'appel sur les affaires *Canada – Certaines mesures affectant le secteur de la production d'énergie renouvelable*, WT/DS412/AB/R et *Canada – Mesures relatives au programme de tarifs de rachat garantis* WT/DS426/AB/R. Ces rapports seront distribués aujourd'hui à 17 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ils sont confidentiels jusqu'à leur distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Ricardo Ramírez-Hernández, en qualité de Président de la section, et M. Ujal Singh Bhatia et M. David Unterhalter, en qualité de membres.
